

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

MARCHE N°

Établi en application du décret 2016-360 du 25/03/16

et

relatif à

**PRESTATIONS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET VISITES
POUR UN VOYAGE EN ANGLETERRE POUR 59 ELEVES ET 4
ACCOMPAGNATEURS**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur MALVIS, Principal

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Madame BAREAU-MERIC, Agent comptable

Service acheteur : Intendance du Collège

Annexes (le cas échéant)

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en Angleterre du 23 au 28 mars 2024 pour des élèves de moins de 15 ans soit 59 élèves et 4 accompagnateurs.

1.2 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/16.

Article 2 : pièces constitutives du marché

- L'acte d'engagement ATTRI1 et ses annexes
- Le présent cahier des clauses particulières (CCP)
- Le règlement de la consultation
- Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (caractéristiques des moyens de transports, interlocuteurs sur place, etc.)

Article 3 : lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage en Angleterre.

Article 4 : durée du marché et/ou délai d'exécution

Le voyage devra se dérouler du 23 mars 2024 après-midi au 28 mars 2024 fin de matinée.

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires.

5.2 – Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève et accompagnateurs. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6 : régime des prix

Les prix seront fermes dans les conditions prévues à l'article 18 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Article 7 : règlement des comptes

Les factures devront être adressées au Collège Henri IV, 2 rue Lakanal, BP 818, 24108 BERGERAC via chorus pro et datées en 2025. Le paiement s'effectuera en euro.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée Jean Capelle de Bergerac.

7.1 Délais de règlement

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 8 : avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 10 à 31 du décret 2016-360.

Article 9 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le règlement de la consultation

Article 10 : assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...

Article 11 : résiliation

Le marché pourra également être résilié dans les conditions prévues par l'article 98 du décret 2016-360

Article 12 : règlement des litiges

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 13 : Contenu des prestations

Transport

Il comprend le transport en car aller et retour du Collège Max Bramerie de La Force au lieu d'hébergement en Angleterre ainsi que les excursions sur place, durant le trajet et les frais de parking.

Pour le déplacement en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité, de vidéo et micro ainsi que de toilettes à disposition. L'autocar devra être équipé si possible d'une soute réfrigérée.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toute information susceptible de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

Les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Hébergement et restauration

L'hébergement s'effectuera en famille-Hôtesse impérativement dans la région de Turnbridge Wells. L'offre doit comprendre la pension complète du matin du 2^e jour au matin du 6^e jour, dont un CREAM TEA lors du séjour, un repas BURGER au Pub le jour 5 et un petit-déjeuner en cafétéria pour le matin du retour pour 63 personnes dont 4 adultes en fonction du programme énoncé ci-dessous.

A prévoir en famille-Hôtesse : 3 nuitées, 3 petits déjeuners (+ 1 panier repas pour le retour), 2 déjeuners (2 panier-repas), 3 dîners (+1 panier repas pour le retour)

Visites

Les réservations des visites des sites, monuments... (gratuites ou payantes) seront assurées par le voyageur en fonction du programme énoncé ci-dessous :

- visite libre du quartier de Westminster (Londres) + visite guidée de la ville en bus
- visite du Natural History Museum
- visite guidée à pieds de Londres sur le thème de Sherlock Holmes
- visite de Herstonceux Science centre
- course de lévriers à Brighton et cream tea à Brighton
- visite de Portsmouth Museum and Art Gallery (CONAN DOYLE COLLECTION) et temps libre à Portsmouth
- initiation au cricket

Les prestations (visites, repas, animations...) qui ne pourraient pas être payées directement par le candidat, devront faire l'objet d'un budget estimatif qui sera joint à la proposition du candidat (ces dépenses seront alors payées par les professeurs directement sur place par le biais d'une régie du Collège).

Le programme

Itinéraire : La Force – Turnbridge Wells

Dimanche 23 mars : Départ de l'établissement en fin de journée .

Les élèves emportent un repas froid et des boissons pour le voyage.
Route vers Calais

Lundi 24 mars : Début de matinée : Ferry

Possibilité de repas de type panier-repas à envisager
Visite libre du quartier de Westminster
Visite guidée de la ville de Londres en bus
Soir : installation en familles

Mardi 25 mars : Journée à Londres : visite du Natural History Museum et visite guidée à pieds sur le thème de Sherlock Holmes

Soir : retour dans les familles

Mercredi 26 mars : visite du Portsmouth Museum and Art Gallery (Conan Doyle Collection)

Course de lévriers à Brighton et cream tea
Soir : retour dans les familles

Jeudi 27 mars : Départ des familles après le petit-déjeuner, en emportant un repas froid et des boissons.

Matin : Visite de Herstonceux Science Centre
Midi : repas burger au pub
Après-midi : initiation au cricket
Soir : ferry puis route retour

Vendredi 28 mars : Arrivée à l'établissement scolaire en fin de matinée.

L'offre doit comprendre :

- l'hébergement en famille-Hôtesse. Les familles devront assurées l'accompagnement quotidien (matin, soir) des élèves du bus au logement.
- la pension complète du petit-déjeuner du jour 2 au petit-déjeuner du jour 6
- les réservations des sites, monuments, animations au préalable par le voyageur
- les moyens de transport
- l'assurance responsabilité civile
- un pack assurance comprenant les garanties assistance et annulation individuelle + annulation du groupe complet + assurance vol de bagages
- tous les frais de voyage
- le dossier de voyage
- l'assistance d'un responsable local sur place qui devra être joignable 7 jours sur 7 24h/24h. Le prestataire retenu devra également pouvoir être joint 7j sur 7j.
- mise en place d'une messagerie vocale pendant le séjour

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre.

Pour le couchage, les draps et couverture doivent être fournis. Les petits déjeuner, déjeuners et dîners en famille-hotesse, doivent être servis sous forme de repas chaud avec entrée, plat et dessert. L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire. Toute allergie alimentaire ou régime particulier d'un élève ou accompagnateur sera signalée au titulaire du marché et devra être prise en compte dans l'offre des repas fournis. Les serviettes de toilettes seront fournies en nombre suffisant.

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à le

Le candidat

Le candidat